



### **Sens de l'Etat, esprit de service public, responsabilité sociale et urgence climatique doivent être au cœur des débats de la loi énergie et climat au Sénat**

Face à l'urgence climatique, la CFE Énergies demande au Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, de mettre toute son énergie et son sens de l'Etat à faire de l'intérêt général et du service public la boussole de sa loi énergie et climat dont le Sénat vient de s'emparer.

En écho au premier rapport que le Haut Conseil pour le Climat a rendu public en plein épisode caniculaire, l'Assemblée Nationale vient de déclarer l'urgence écologique et climatique lors du débat en première lecture du projet de loi énergie et climat. La CFE Énergies salue cet engagement car la construction d'une société et d'une économie bas carbone doit être la priorité politique de notre pays. La France doit en effet faire rimer ses politiques publiques avec ses objectifs climatiques.

Dans ce combat pour éviter l'aggravation du dérèglement climatique mais aussi pour bâtir une société résiliente qui aura su s'adapter au réchauffement qui vient, la fuite en avant libérale qu'a connu le secteur énergétique français et européen depuis plus de vingt ans serait suicidaire.

A l'unisson de plus en plus d'acteurs comme le Shift Project, la CFE Énergies est convaincue que c'est par davantage de service public, de planification, de régulation et d'intervention publiques que la réussite du combat climatique passera. Le Premier Ministre ne dit pas autre chose quand, dans son discours de politique générale, il déclare vouloir éviter " le morcellement du patrimoine commun " qu'est l'hydroélectricité, la première des énergies renouvelables décarbonées.

La CFE Énergies rappelle que lorsqu'en 2007, l'ancien président d'EDF, Marcel Boiteux, dénonçait les ambiguïtés de la concurrence, c'est parce qu'il craignait que l'introduction de force de la doxa libérale et concurrentielle dans le secteur de l'électricité conduirait à l'abandon progressif du service de l'intérêt général et du bien commun au profit de la défense des intérêts particuliers et privés. Douze ans après, force est de constater que cette ambiguïté perdure...

Parce que l'électricité est sans conteste la clef de l'objectif de neutralité carbone en 2050 érigé en priorité par cette loi mais aussi d'une économie de plus en plus numérique, la CFE Énergies demande au Parlement de créer les conditions d'une régulation juste et équilibrée qui privilégie le long terme, la capacité à investir et au final la garantie pour les Français d'un prix de l'électricité durablement maîtrisé.

Elle appelle donc les sénateurs à défendre une réforme en profondeur de l'ARéNH, un dispositif malsain et à bout de souffle, et à en refuser tout déplafonnement qui ne serait pas couplé à une évolution significative de son prix. C'est cette évolution, et elle seule, qui assurera le financement des investissements dans le système électrique et donc la pérennité du service public.

.../...



La CFE Énergies appelle donc les sénateurs à résister à la pression, qui relève de l'indécence, de ceux dont l'unique objectif est de vivre aux crochets du service public de l'électricité bas carbone quand bien même ils regorgent d'or noir et de ressources financières. Et si le Gouvernement souhaite limiter l'évolution des prix de l'électricité, la CFE Énergies l'invite à alléger la fiscalité pesant sur les factures d'électricité plutôt que céder à la solution de facilité d'un déplafonnement de l'ARéNH contraire à l'intérêt général. Puisque l'électricité est, en France, très bas carbone, il mettrait ainsi en cohérence sa politique fiscale avec la priorité climatique affichée dans la loi énergie et climat.

Soucieuse de la pérennité du service public de l'électricité bas carbone, la CFE Énergies salue la sagesse des députés qui ont repoussé à 2035 l'objectif de 50 % de nucléaire mais aussi rejeté les amendements irresponsables visant à accélérer la baisse des capacités nucléaires de la France. Le rééquilibrage du mix de production électrique français doit plus que jamais être progressif pour tenir compte de l'impératif de sécurité d'alimentation électrique du pays et des conséquences sur la demande d'électricité de l'électrification des usages qu'impose la neutralité carbone. C'est ainsi que ce rééquilibrage répondra à une logique économique, sociale et industrielle... mais aussi climatique.

A l'heure où le Haut Comité pour le Climat dénonce l'insuffisance des efforts français en matière de réduction de émissions de CO<sub>2</sub>, l'heure n'est pas à la substitution du nucléaire par des énergies renouvelables pour un bilan carbone négatif, mais à l'accélération dans l'efficacité énergétique bas carbone et à la décarbonation des transports, puisque ces deux secteurs du transport et du bâtiment sont les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>. La CFE Énergies salue donc l'engagement des parlementaires à accélérer la rénovation thermique des bâtiments.

Dans le même temps, la CFE Énergies est persuadée que le gaz est l'énergie de la transition vers un monde moins dépendant des énergies très carbonées, pétrole en tête, et donc moins « CO<sub>2</sub> - addict ». Elle demande donc au Gouvernement de soutenir la filière du gaz renouvelable, surtout que le gaz constitue un atout pour décarboner les transports terrestres, fluviaux et maritimes, en complément de l'électromobilité.

Convaincue que transition énergétique, priorité carbone et emplois industriels doivent aller de pair, la CFE Énergies salue également la volonté affichée par les sénateurs d'inclure un bilan carbone dans les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables car « ce qui sera bon pour l'environnement devra être bon pour les filières françaises et européennes ».

Enfin, la CFE Énergies réclame plus de souplesse et de pragmatisme dans l'évolution des centrales à charbon françaises pour permettre leurs reconversions industrielles bas carbone tout en garantissant leur contribution à la sécurité d'alimentation électrique du pays. Elle demande également au Gouvernement de ne pas négliger les réalités sociales et d'offrir aux salariés concernés des perspectives professionnelles et personnelles attractives à travers un engagement, y compris financier, de l'Etat. Si les dispositions prévues par la loi vont dans le bon sens, elles doivent maintenant être traduites en actes concrets. C'est à cette condition que la transition énergétique bas carbone voulue par le Gouvernement sera aussi solidaire que sociale, bref à hauteur d'homme comme le revendiquait il y a quelques mois le Ministre.

**Au lieu de s'en prendre aux serviteurs du service public de l'énergie comme il l'a fait début juin, le Ministre ferait mieux de consacrer son énergie à concrétiser une transition bas carbone en tous points exemplaires et à hauteur d'homme, c'est à dire pragmatique et guidée par l'esprit de service public. La CFE Énergies compte sur la sagesse des sénateurs pour l'y inciter.**

**Contact presse :** Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com